



JURY D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la loi 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises,

il sera procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, en séance publique le vendredi 26 avril 2024 à 9h30, à la MAIRIE, de 3 électeurs en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour 2025.

Affiché en Mairie, le 17 avril 2024

Le Maire, Murielle PICQ

